

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Des employés heureux pour une ville heureuse
Initiant-e(-s) : Olivier Bloch

La municipalité nous a récemment fait parvenir les résultats globaux de l'enquête de satisfaction 2023 des employés de la ville.

Un bilan généralement positif est à tirer de cette enquête, où un score de 81% de satisfaction a été dévoilé.

Selon l'enquête, le « une grande majorité du personnel exprime sa satisfaction dans l'identification aux missions de la ville, le sens de son travail, l'utilité de ses missions, sa motivation et le climat de travail positif. »

Toutefois, les résultats de l'enquête soulèvent quelques pistes d'amélioration, notamment quant à la préoccupation liée à la charge de travail, à l'ergonomie de l'environnement de travail, aux conditions d'emploi, y compris la rémunération, les avantages ainsi que la communication de la ville envers son personnel notamment à l'intérieur des services.

« Choisis un travail que tu aimes, et tu n'auras pas à travailler un seul jour de ta vie ». Cette citation, attribuée à Confucius, nous rappelle l'importance du bien-être au travail. Conscient que les conditions de travail sont un fort élément de rétention du personnel et que les conditions de travail sont un facteur important de la motivation au travail et donc de l'efficacité des services rendus par la ville à nos concitoyens, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la municipalité :

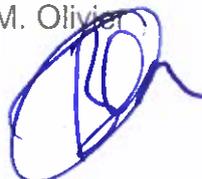
Conclusions :

1. Avec 38% du personnel estimant que l'environnement de travail ne permet pas de garantir sa santé et son bien-être, l'obligation légale de l'employeur d'assurer la santé de ses collaborateurs est compromise. Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle de réaliser pour pallier cette situation ?
2. Avec 57% d'avis défavorables, la charge psychologique affectant la qualité du travail est pointée du doigt, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour pallier à la situation ?
3. Les perspectives d'évolution sont notées défavorablement à 44%, les possibilités de formations quant à elle sont notées défavorablement à 32% quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour pallier à la situation ?
4. Quel est le taux de turnover par direction ?
5. Quel est le taux d'absentéisme par direction ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses à ces questions.

Lausanne, le 18 avril 2024
BLOCH

M. Olivier



Signataire(s) :
